



# La Ville vous informe

## STATISTIQUES URBANISME

Le Service de la gestion du territoire a autorisé et émis, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2008, 628 permis et certificats dont 23 permis de construction pour habitation unifamiliale neuve. Les sommes investies dans les projets sont estimées à 14,5 millions de dollars alors qu'en 2007, à pareille date, les coûts étaient estimés à 9,6 millions de dollars.

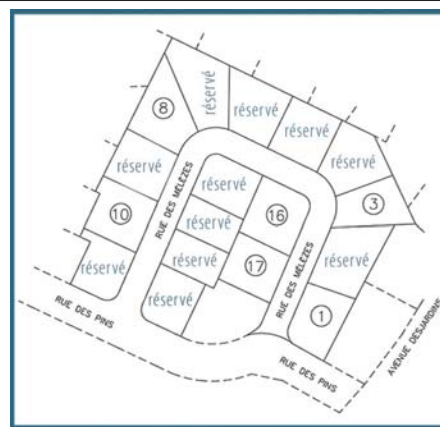


L'année 2008 s'annonce excellente puisque d'autres projets, dont ceux de la rue des Mélèzes, sont à venir.

## TERRAINS À VENDRE RUE DES MÉLÈZES

Développement résidentiel

4 terrains sont encore disponibles pour la construction résidentielle. Pour plus de détails, contactez le Service de la gestion du territoire au 418 562-2333.



## PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC / VILLE DE MATANE

Programme d'aide financière à la rénovation de bâtiments résidentiels au centre-ville de Matane.

Afin de constituer une banque de projets, la ville de Matane accepte le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du programme Rénovation Québec / Ville de Matane. Il est à noter qu'aucun projet ne pourra bénéficier d'une aide financière avant 2009.

Le programme vise à inciter les propriétaires de bâtiments résidentiels ou de bâtiments mixtes à réaliser des travaux afin de maintenir et de relever la vocation résidentielle au centre-ville.

Dans le cadre de ce programme, il est possible d'obtenir une aide financière pouvant aller jusqu'à 66 % des coûts de travaux admissibles. Dans le cas d'un bâtiment mixte, seulement les travaux à la partie résidentielle peuvent faire l'objet d'une aide financière.

Les travaux admissibles peuvent être la rénovation résidentielle ou le recyclage soit la création de logements à même un bâtiment ou une partie d'un bâtiment non résidentiel existant.

Sont admissibles, les propriétaires de bâtiments situés en bordure d'une partie des rues D'Amours, Saint-Jérôme, Saint-Pierre, Saint-Jean et Saint-Christophe. Le programme concerne également les rues Otis, du Bon-Pasteur, Soucy, Bergeron et Saint-Georges.

Afin d'assurer une bonne compréhension du projet, il est très important de bien compléter le formulaire et de décrire de façon adéquate les travaux à réaliser.

Il est à noter que les propriétaires qui ont déjà complété un formulaire dans le cadre de ce programme n'ont pas à s'inscrire à nouveau. Toutes les demandes déposées l'année dernière mais qui n'ont pu être traitées ont été conservées.

Pour vous procurer le formulaire d'aide financière ou pour toute autre question, il faut contacter le Service de la gestion du territoire à l'hôtel de ville au 562-2333.

## SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE D'UNE DURÉE DE 7 ANS

La Ville de Matane est fière d'annoncer à ses citoyennes et citoyens la signature d'une nouvelle convention collective avec ses employés cols bleus et cols blancs d'une durée de 7 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2014.

L'entente prévoit des augmentations salariales à la hauteur de 16 % pour toute sa durée, représentant une indexation salariale annuelle moyenne de 2,28%. De plus, les parties ont convenu de l'établissement d'une nouvelle structure salariale basée sur un système de pointage regroupé en onze (11) classes d'emplois permettant l'intégration d'une nomenclature de postes plus logique et qui respecte les principes de l'équité salariale.

Au niveau des clauses normatives, le nouveau texte prévoit notamment les modifications suivantes :

- augmentation de la durée de probation de 30 jours de travail
- une plus grande flexibilité à la reconnaissance d'expérience des nouveaux employés
- abolition du statut de saisonnier
- modification des procédures de griefs
- uniformisation de la liste de rappel
- modification de l'horaire de travail des employés de bureau
- modification des conditions de vacances annuelles

Par cette entente, la Ville de Matane améliore sa flexibilité au niveau de la gestion de ses ressources humaines tout en respectant la capacité de payer de ses citoyennes et citoyens puisque la nouvelle structure salariale engendrera des économies substantielles à long terme en comparaison avec l'ancienne convention collective.

L'avenir se voit consolidé par cet accord et permet à l'organisation municipale de s'attarder aux priorités d'actions de la Ville de Matane dans un climat de paix sociale.

En terminant, madame la Mairesse a tenu à souligner l'apport exceptionnel de ses employés au développement et au rayonnement de la ville de Matane.

## PAIEMENT DES TAXES

Votre compte de taxes venait à échéance le 18 août dernier. Vous pouvez effectuer votre paiement à nos bureaux en paiement comptant, par chèque ou carte de débit ou encore au guichet de votre institution financière ou par Internet. Aucune carte de crédit n'est acceptée.

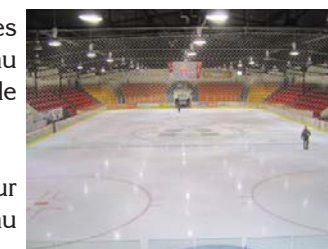
Pour les paiements au guichet automatique ou par Internet, il est important de bien inscrire votre numéro de matricule, qui est composé d'un maximum de treize (13) chiffres et est identifié sur le coupon de versement annexé au compte de taxes. Les seuls chiffres qui doivent être inscrits sont ceux apparaissant dans le modèle ci-dessous. Il ne faut pas tenir compte des sections grisées. Les numéros indiqués servent d'exemple seulement.

MATRICULE					
DIV.	SEC.	EMP.	BÂT.	LOG.	C
0814	50	1030	010		

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de la trésorerie au 418 562-2333.

## GLACE DU MODULE 1 DISPONIBLE POUR LOCATION

Nous désirons informer les adeptes des sports sur glace que le module 1 au centre sportif Alain-Côté est disponible pour location en soirée



Pour connaître les disponibilités et pour réservations, on communique au 418-562-1983.

## MIROIR INTERSECTION ST-RÉDEMPTEUR-THIBAUT

La Ville de Matane désire rappeler à ses citoyens qu'un miroir a été installé à l'intersection de l'avenue Saint-Rédempteur et de la rue Thibault afin de permettre aux automobilistes de voir les voitures monter la côte St-Rédempteur. En utilisant ce miroir, les automobilistes n'ont plus à s'avancer profondément dans l'artère de l'avenue Saint-Rédempteur pour pouvoir circuler.

## PRIX INNOVATION 2008

La Ville de Matane a soumis sa candidature au Prix Innovation en santé et sécurité de la Commission de la santé et de la sécurité du travail 2008. Le projet déposé est celui de la gestion des risques en espaces clos. Ce projet a été retenu et elle est donc finaliste dans la catégorie « Organismes publics » Bas Saint-Laurent. Les noms des gagnants seront connus le 5 novembre prochain lors d'un 5 à 7 qui aura lieu à Rimouski.

## HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Prenez note que les heures d'ouverture de l'hôtel de ville seront désormais de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 H 30, et ce, tout au long de l'année. Il nous fera donc plaisir de vous accueillir pendant ces heures.



## SITUATION DES ARBRES DANS LE PARC DES ÎLES

Le parc des îles compte plusieurs arbres, pour la majorité, il s'agit de peuplier baumier (Populus balsamifera). Notons que ces peupliers sont déjà très sensibles aux maladies et infestations d'insectes. Dû à leur état de santé affaiblie par le chancre hypoxylonien (causé par un champignon), ces arbres ont moins de résistance. Il n'y a pas de traitement chimique connu pour ce champignon (Hypoxylon mammatum) causant cette maladie.



Les effets d'une chaleur intense ont asséché les feuilles et les tissus des branches de quelques arbres, rendant ainsi presque impossible la formation de nouveaux bourgeons. Plusieurs de ces branches devaient être élaguées, affaiblissant ainsi ces arbres et les rendant beaucoup moins esthétiques. Nous avons donc procédé à leur abattage.

Depuis les trois dernières années, des chenilles se sont installées dans ces peupliers, défoliant ainsi quelques-uns de ces arbres. Cette chenille peut causer d'importantes infestations pouvant mener à une diminution de la croissance radiale des tiges, de la mortalité des branches et de certains arbres.

Malheureusement, au printemps dernier, environ dix (10) arbres n'ont pas fait leur feuillage. Des branches trop sèches risquaient de casser et devenaient dangereuses pour la sécurité du public. Nous avons dû les abattre. Ces insectes continuent de faire leur chemin. Afin de prévenir leur avancement dans le parc, deux (2) d'entre eux, déjà très affectés depuis les dernières années, ont été éliminés.

Plusieurs autres arbres en sont infestés. Nous avons procédé à une application d'insecticide sur les arbres plus affectés. Une barrière de pièges autocollants a été créée afin de stopper la progression de cet insecte sur la dernière île. Ces arbres en sont au début de leur infestation.

Nous faisons face à un autre problème entomologique dans les arbres de ce parc. Un insecte perceur, le « Saperde du peuplier » (*Saperda calarata*), pénètre dans la base du tronc et s'installe dans le fût en creusant des galeries. Ce perceur s'attaque aux arbres malades et affaiblis, les faisant mourir plus rapidement.



La Ville de Matane prévoit le remplacement de ces arbres et le rétablissement de la foresterie dans le parc des îles, typique à notre ville. Des variétés d'arbres différents et adaptés à notre zone de rusticité seront plantés. Ceci afin de limiter les problèmes entomologiques et pathologiques et de reboiser ce lieu.